

Granby, le 7 mai 2020

Aux membres du SEHY

**Objet : Informations_COVID-19
(Vingt-huitième message)**

Mesdames,
Messieurs,

Voici les sujets traités dans cette communication :

1. Ouverture des écoles :
 - a) Possibilité d'entrée progressive;
 - b) Respect des consignes de sécurité.
2. Affectation d'enseignants du secondaire au primaire;
3. Communiqué de presse de la FAE;
4. Consultation FAE;
5. Rappels importants.

1. Ouverture des écoles

a) Possibilité d'entrée progressive

Nous avons reçu plusieurs courriels (vraiment beaucoup) d'enseignants qui ne comprenaient pas pourquoi il n'y aurait pas d'entrée progressive à Val-des-Cerfs. Comme vous le savez peut-être, les commissions scolaires (CS) de la région de Montréal auront eu trois semaines pour se préparer et personne ne se tournera les pouces. Pour les autres régions, le ministre a décidé d'accorder deux semaines (plutôt 13 jours, considérant l'annonce lors d'un point de presse à 15 h 30). Ouvrir les écoles prend du temps, peu importe la situation sanitaire de la région.

Depuis, c'est la grande improvisation. On vous bombarde de demandes, de consignes et de cibles à atteindre, mais personne ne sait de quelles façons les atteindre. On vous demande d'être créatifs et de bonne foi. Les dirigeants ont pris des décisions inconsidérées afin de satisfaire l'opinion publique, et, maintenant, on jette le singe sur les enseignants, et les autres catégories d'employés, pour que cela fonctionne.

À tous ceux qui me demandent pourquoi il n'y aura pas d'entrée progressive à Val-des-Cerfs, voici la réponse de M. Racine (6 mai 2020 vers 13 h 40) : L'organisation va

bon train et Val-des-Cerfs sera en mesure de démarrer les activités dans tous les milieux. Avec de la créativité, de la bienveillance et de la bonne volonté, on va y arriver. J'ai demandé, à plusieurs reprises, au CSSVDC, de demander un report de l'ouverture des écoles au ministre de l'éducation. Le but était de nous donner le temps de bien faire les choses. La possibilité n'a même pas été envisagée par le CSSVDC. Monsieur Racine l'a confirmé hier en comité aviseur.

Pourquoi? Voici mon avis : on tient pour acquis que, comme d'habitude, les enseignants vont prendre sur eux et faire en sorte que ça marche. Pas de produits nettoyants ou de gel désinfectant? Vous allez en fournir. Pas de temps pour préparer vos classes? Vous viendrez le faire bénévolement les soirs et la fin de semaine. Pourquoi on vous traite comme cela? Pourquoi on fait si peu de cas de votre santé mentale? Malheureusement, parce que la majorité d'entre nous accepte ce traitement sans se plaindre. De crainte de passer pour des chialeux, on accepte l'inacceptable, et la situation se détériore. Alors, on en fait plus, et la roue continue à tourner, malheureusement, pas dans la bonne direction. À ce sujet, je vous invite à lire le texte de Patrick Lagacé, [Overdose d'arcs-en-ciel](#), dans la presse. On y parle du système de santé, mais il y a des parallèles à faire avec l'éducation.

Hier, dans le cadre d'une rencontre du comité aviseur du CSSVDC, j'ai expliqué que les écoles avaient reçu des plans de classe du CSSVDC qui ne tenaient pas compte, notamment, de l'emplacement des TNI. Je croyais, bien candidement je l'avoue, qu'il s'agissait d'une erreur à cause de la précipitation. J'ai aussi indiqué que l'organisation scolaire actuelle empêche les enseignants de bien se préparer pour l'accueil des élèves lundi. La réaction de M. Racine? Il m'a rappelé que les enseignants vont avoir à s'adapter à la nouvelle situation. Apparemment, les plans qui ne tiennent pas compte des TNI n'étaient pas une erreur. Monsieur Racine m'a dit que, s'il n'est pas possible d'utiliser les TNI, à cause de l'organisation des classes, il faudra s'en passer. Il a ajouté que les enseignants viennent d'avoir sept semaines à la maison, alors il est d'avis que ceux-ci ne devraient pas avoir beaucoup de planification à faire. N'oubliez pas; il faut être créatifs, bienveillants et de bonne foi. Tout me porte à croire que cela s'applique aux employés, mais pas nécessairement à ceux qui prennent des décisions. Clairement, le DG du CSSVDC ne reçoit pas le même portrait de la situation que le SEHY.

Monsieur Racine m'a demandé de vous transmettre ses remerciements pour votre bon travail et votre collaboration. Je vous invite à ne pas tirer sur le messenger.

b) Respect des consignes de sécurité - **AVIS IMPORTANTS**

Ici, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des mesures de sécurité, mais sur certaines d'entre elles qui m'apparaissent plus problématiques.

i. La distanciation de deux mètres

Comme vous le savez, on doit respecter la consigne de distanciation sociale de deux mètres, sauf lorsque ce n'est pas possible de le faire. Or, des informations reçues de membres m'ont laissé croire que cette consigne ne serait pas nécessairement respectée dans toutes les écoles. On m'a dit que certains enseignants ont dû rapprocher les bureaux des élèves pour qu'ils entrent dans le local.

Hier, en rencontre du comité aviseur, M. Racine m'a indiqué que le deux mètres devait s'appliquer autant que possible. J'ai demandé au CSSVDC, à plusieurs reprises, de me transmettre une directive indiquant que la directive du deux mètres était approximative. Je n'ai rien reçu et je ne crois pas recevoir quelque chose.

Je vous conseille la prudence. Le SEHY n'a aucune raison de croire qu'il est acceptable de ne pas s'assurer de respecter une distanciation d'au moins deux mètres durant toute la journée. Voici les références que nous avons à ce sujet :

Dans la section *FAQ* du site Internet du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à la question : « Que fait-on si la configuration des classes ne respecte pas les règles de distanciation de 2 mètres? », on retrouve la réponse : « Des mesures seront prises par chaque établissement scolaire pour respecter une distanciation de 2 mètres entre les élèves [...] » (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c52684>).

Dans le *Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le milieu scolaire – COVID-19* publié hier par la CNESST, on peut lire : « Les postes de travail et les méthodes de travail ont été revus pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres » (p. 3). En se référant aux postes de travail en général, on est plus près des pupitres que des élèves pour la prise de mesure. Il peut s'agir d'un bon indicateur selon lequel ce sont les pupitres qui doivent être à deux mètres, et non le milieu de ceux-ci. Cela a une certaine logique étant donné que, si un élève infecté tousse et que des particules tombent sur le bureau de son voisin, il ne sera pas à deux mètres si on a mesuré la distance à compter du milieu du bureau ou de l'élève.

Par soucis de transparence, je vous rappelle que la CNESST s'occupe des travailleurs et non des élèves, mais, ici également, on n'indique pas « environ deux mètres ».

Sur le site Internet de Santé publique Canada, on nous informe que l'éloignement physique (maintenir une distance de deux mètres par rapport aux autres) est essentiel et efficace pour réduire la transmission des maladies infectieuses et que les exploitants de lieux de travail doivent mettre en œuvre des mesures visant à garantir que l'éloignement physique ou les barrières entre les personnes (par exemple, les employés, les clients) sont maintenus de manière constante. Il peut s'agir d'utiliser des barrières physiques comme une fenêtre en plexiglas ou un cubicule à haute paroi, d'assurer une séparation de deux mètres entre les postes de travail, de mettre en place une signalisation ou des marquages au sol ou de faire appel à un personnel spécialisé pour donner des instructions. On réfère donc à la distance entre les postes de travail. Par contre, ailleurs dans le document, on parle de distanciation entre les personnes (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/prise-decisions-fondees-risques-lieux-travail-entreprises-pandemie-covid-19.html>).

Je comprends donc qu'on parle parfois de poste de travail et parfois de personnes, mais que, dans tous les cas, la distance de deux mètres est un minimum.

Pourquoi ce rappel? Parce que le Syndicat a des obligations envers ses membres. Parce que vous nous payez pour vous informer et vous défendre. Alors, voici des éléments à considérer :

Il est plus que probable qu'avec la réouverture des écoles, il y aura des cas d'infections. À la suite de la confirmation de ces cas, il y aura des enquêtes de la santé publique. **Qu'arrivera-t-il si, à la suite de l'enquête, on conclut que la distanciation de deux mètres n'était pas respectée?** Que la disposition des pupitres des élèves faisait en sorte que les élèves passaient une grande partie de leurs journées à moins de deux mètres des autres élèves. Que l'enseignant infecté se promenait souvent à moins de deux mètres de ses élèves sans l'équipement de protection nécessaire. Qu'est-ce qui arrivera alors? On dira que c'est normal et qu'on ne pouvait pas faire autrement ou on cherchera un coupable? Le cas échéant, qui sera ce coupable? Pourrons-nous démontrer qu'il n'était pas possible, puisqu'on dit que c'est « dans la mesure du possible », de faire autrement? Y aurait-il des sanctions? Si oui, lesquelles? Malheureusement, nous n'avons pas de réponse à ces questions. La prudence est de mise, et la vie est faite de choix.

C'est pourquoi nous vous conseillons de vous assurer de mettre en place et de respecter les règles de sécurité. Bien évidemment, il est possible que la distanciation ne soit pas respectée durant de courtes périodes de temps, notamment, lorsque deux personnes se croisent dans le corridor.

J'invite les enseignants qui ont déplacé des meubles, ou qui prévoient le faire, avec une autre personne, à bien lire le paragraphe suivant :

Le [guide de la CNESST](#) prévoit que « *le personnel en contact principalement avec des élèves du préscolaire, des élèves handicapés ou des élèves de la formation professionnelle pour des activités pratiques, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doit porter un masque de procédure et une protection oculaire en tout temps.* »

En rencontre du comité aviseur, M. Racine m'a indiqué que le CSSVDC n'avait pas demandé aux enseignants de déplacer des meubles. Il n'y a absolument aucun problème à collaborer et à s'entraider, je pense même que nous ne pouvons pas faire autrement. Toutefois, n'oubliez pas que les employés ont aussi la responsabilité de ne pas se mettre en danger. Je vous conseille de respecter les consignes de sécurité, à moins que cela ne soit pas possible, par exemple dans une situation d'urgence.

Si vous constatez qu'il n'est pas possible d'appliquer ou de faire respecter les règles de sécurité, nous vous conseillons d'en aviser rapidement et par écrit votre direction d'école.

ii. Utilisation de produits désinfectants

Au moment d'écrire ces lignes, je ne sais pas qui s'occupera de la désinfection des surfaces de travail, par exemple le clavier d'ordinateur, lorsqu'un nouvel enseignant se présentera en classe (par exemple, pour une période de spécialiste). Toutefois, **un représentant syndical des concierges m'a informée que les produits désinfectants qu'ils utilisent ne doivent pas être utilisés sans gants. Il pourrait en résulter des irritations cutanées ou des réactions allergiques.**

Nous vous conseillons donc de bien vous informer sur le mode d'emploi des produits qui vous seront fournis. Encore là, vous devez veiller à votre sécurité; il ne faut pas prendre de chance. Si le port de gants est nécessaire, le CSSVDC a l'obligation de vous en fournir.

iii. Four micro-ondes

Je comprends que la directive du CSSVDC est de ne pas utiliser les fours micro-ondes dans les écoles. Cette directive s'applique également aux enseignants. Hier, en comité aviseur, on m'a informée que des enseignants ne respectent pas cette directive. Je vous demande donc de respecter les directives de sécurité émises par le CSSVDC.

iv. Les masques

Tous les enseignants qui seront en présence d'élèves pourront recevoir deux masques jetables par jour. **Si vous souhaitez recevoir des masques, vous devez en faire la demande à votre direction d'école.**

2. Affectation d'enseignants du secondaire au primaire

Le CSSVDC vient de m'annoncer que, malgré l'appel au volontariat, il sera nécessaire de procéder à l'affectation (pas volontaire) d'enseignants du secondaire à des tâches au primaire.

Le CSSVDC m'a dit que des discussions auraient lieu avec les directions d'écoles à ce sujet. Les enseignants seraient alors affectés à de l'enseignement au primaire (par exemple, à une période de spécialiste) ou à des équipes « toutes tâches connexes », par exemple, de la surveillance midi, de la surveillance d'autobus et du travail dans les services de garde.

Nous vous tiendrons au courant. J'ai évidemment répété au CSSVDC que le délai était plus serré et que les enseignants n'auraient même pas le temps de se préparer. Pour le CSSVDC, la situation n'est pas parfaite, mais il faut maintenir le cap.

3. Communiqué de presse de la FAE

À la suite de la modification de la règle d'exemption par rapport à l'âge, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a émis un [communiqué de presse](#). Nous vous invitons à en prendre connaissance. Le document est également joint au courriel et il sera disponible sur le site Internet du SEHY.

4. Consultation FAE

Nous vous rappelons que la FAE a lancé une consultation sur la reprise des services éducatifs. **Vous pouvez participer jusqu'au 10 mai 2020.** En date du 6 mai 2020, la FAE avait reçu 4 428 réponses, dont 361 de membres du SEHY.

Le lien afin de participer à cette consultation vous a été envoyé par courriel 1^{er} mai 2020, à 12 h 16. Nous vous demandons de ne pas utiliser votre adresse CSVDC, mais plutôt une adresse personnelle.

Voici les informations :

« La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) souhaite vous consulter, entre le 1^{er} et le 10 mai 2020, au sujet de la reprise des services éducatifs dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Vous trouverez toute l'information nécessaire sur le site de la FAE, à l'adresse suivante : <https://www.lafae.qc.ca/actualites/consultation-sur-la-reprise-des-services-educatifs-covid-19/>.

Les enseignants participants doivent s'inscrire par courriel, pour recevoir un lien vers le formulaire à remplir, et ce, à partir du lien suivant : <https://questionnaire.simplesondage.com/f/1/consultation-fae-reprise-des-services-educatifs>.

Attention : à des fins de sécurité, l'adresse électronique fournie ne pourra être utilisée qu'une seule fois (si vous tentez de recevoir un second formulaire avec la même adresse, un message d'erreur apparaîtra). Nous vous demandons d'utiliser une adresse de courriel personnelle plutôt que l'adresse de la CSVDC. »

5. Rappels importants

a) La plateforme *Ça cloche? Dites-le nous.*

Comme tout le monde le constate, les informations fusent de toute part et, malgré tout, plusieurs questions, notamment pour le retour en classe, demeurent sans répondre. **Force est de constater que, pour bien vous représenter, nous devons avoir un portrait plus complet de ce qui se vit dans les écoles.** Il est utopique de croire que nous pourrions efficacement récolter vos commentaires à la pièce.

Dans le but de soutenir les syndicats locaux et de veiller au respect des droits de leurs membres en matière de santé et de sécurité au travail, la FAE a mis en place la plateforme *Ça cloche? Dites-le nous.* à l'adresse suivante <https://cacloche.lafae.qc.ca/>.

Cette plateforme permettra aux enseignants de nous informer des problématiques, notamment par rapport à la sécurité, qui pourraient être vécues dans les écoles. Vous pourrez également joindre des photos afin d'appuyer vos propos. L'idée est de pouvoir **bien documenter la situation afin de bien prévoir la suite des choses. N'hésitez pas à nous informer, c'est important.**

b) Si vous avez des questions, vous devez **écrire** à votre direction d'école en **ajoutant en copie conforme** :

- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Luc Laboissonnière (luclaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du secondaire;
- M^{me} Marisol Tinchon (tinchonm@csvdc.qc.ca) et Sophie Veilleux (sophieveilleux@sehy.qc.ca) pour les enseignants de la FP et de la FGA;
- M^{me} Suzanne Leclaire (leclaires@csvdc.qc.ca) et Martin Laboissonnière (martinlaboissonniere@sehy.qc.ca) pour les enseignants du préscolaire et du primaire.

Si vous recevez une réponse à votre question, d'un représentant du CSSVDC, nous vous demandons de la transmettre, **rapidement**, au représentant syndical.

Solidairement,

La présidente,



SV/mep

Sophie Veilleux